



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

universités de médecine

Question écrite n° 22739

Texte de la question

Mme Cécile Untermaier appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'inquiétude des professionnels de la santé suite à l'ouverture, en novembre 2012, d'une université privée portugaise dans le Var. En effet, cette structure propose de former des étudiants au diplôme de chirurgien-dentiste ou de pharmacien contre des droits d'inscription de 9 500 euros par an. À l'issue de la formation, ce centre universitaire promet la délivrance d'un diplôme portugais valable en France. Or il existe des différences substantielles constatées entre la formation dispensée par cet établissement et la formation dispensée en France pour les professions réglementées dont il s'agit ; ce n'est pas sans poser de difficultés en matière de santé publique. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures que le Gouvernement entend prendre dans ce dossier.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a réagi promptement, et dès le 13 décembre 2012, en saisissant le procureur de la République de Toulon au motif de l'utilisation abusive de la dénomination « université ». En effet, en France, le code de l'éducation interdit aux établissements privés d'enseignement supérieur d'utiliser le nom « d'université ». Par ailleurs, l'ouverture de ces formations n'a pas fait l'objet de déclaration préalable. La fermeture de cet établissement a donc été exigée par le Gouvernement. La convention d'hébergement de l'université privée Fernando Pessoa, sur le site de La Garde du centre hospitalier intercommunal de Toulon, a été résiliée en date du 28 décembre 2012. Compte tenu du préavis de six mois, l'université Fernando Pessoa devra quitter les lieux le 28 juin 2013. La ministre des affaires sociales et de la santé a la volonté de garantir une régulation de la formation des futurs professionnels de santé à même de répondre aux besoins des Français, avec l'ambition de réduire les inégalités d'accès aux soins. En lien avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, elle souhaite aussi garantir l'équité pour les étudiants désirant s'engager dans ces formations.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Untermaier](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22739

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3418

Réponse publiée au JO le : [14 mai 2013](#), page 5099